

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 30 JUIN 2010

---

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

---

## RAPPORT N° 44

### PLAN LOCAL DE RANDONNEES : ENTRETIEN

M. MINJUZAN précise que pour l'entretien du PLR saison 2010, une consultation a été engagée dans le cadre de la procédure adaptée du CMP suivant l'article 30.

Les prestations concernent :

- Le débroussaillage manuel, mécanique ou chimique de l'assiette du chemin,
- L'entretien, la correction ou le complément de balisage peinture,
- L'entretien des petits ouvrages d'art,
- L'entretien des passages busés, fossés...

- La vérification et l'inventaire des dégâts de panneautage directionnel, et son remplacement,
- La vérification et l'inventaire de tous les travaux nécessaires à son maintien en état.

Ainsi les entreprises d'insertion Pépinière Environnement et Estivade ont été retenues, chacune pour un certain nombre d'itinéraires. Les montants des marchés sont les suivants :

- Pépinière Environnement : 10 417.16 € TTC
- Estivade : 8 018.74 € TTC

Les crédits nécessaires à l'entretien sont inscrits au BP 2010 en section fonctionnement.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec les entreprises Pépinière Environnement et Estivade.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

**Bernard UTHURRY**